

ECOLES DE DANSE, AEROBIC, CALANETICS ET AUTRES FORMES

MUSIQUE MECANIQUE D'AVANT PLAN-CONTRAT ANNUEL

Avec autorisation au préalable
Indice prix à la consom. 109,49
(Base 100 = 2013)
à partir du 01.01.2021

Superficie de la piste de danse (m ²)	Montants (€) - Audio		
	Droits	TVA 6%	Total
1 - 100	298,03	17,88	315,91
101 - 200	357,63	21,45	379,08
201 - 300	449,33	26,95	476,28
301 - 400	541,03	32,46	573,49
401 - 500	632,73	37,96	670,69
501 - 600	724,43	43,45	767,88
601 - 800	816,13	48,96	865,09
801 - 1.000	907,83	54,46	962,29
1.001 - 1.200	999,53	59,97	1059,50
1.201 - 1.400	1091,23	65,47	1156,70
1.401 - 1.600	1182,93	70,98	1253,91
1.601 - 2.000	1274,63	76,48	1351,11
2.001 - 2.400	1366,33	81,98	1448,31
<i>Supplément par tranche entamée de 400 m² au-delà de 2.400 m²</i>	<i>91,70</i>	<i>5,50</i>	<i>97,20</i>
<i>Supplément par an par appareil audiovisuel placé - à ajouter au tarif audio</i>	<i>87,76</i>	<i>5,27</i>	<i>93,03</i>

Activités pour et par des associations de seniors

Le montant à payer pour la superficie minimum de la piste de danse de 100m² sera d'application.

Cours de danse limités à un jour par semaine dans le même espace (salle) dans le même établissement

Tarif par espace, en fonction de la superficie de la piste de danse

- 6/12 du tarif annuel

Plusieurs espaces (salles) dans le même établissement avec ou sans débit de boissons

Si dans un même établissement plusieurs espaces, avec ou sans débit de boissons, sont sonorisés, chaque espace sera tarifé de manière individuelle en fonction des tarifs en vigueur.

Professeurs de danse itinérants

Les montants ci-dessus incluent la possibilité de donner cours dans des lieux différents pour ce qui concerne les professeurs de danse itinérants (pas d'application pour les écoles de danse avec plusieurs salles ni pour les associations de professeurs indépendants). Pour pouvoir bénéficier de ces conditions, un professeur de danse itinérant doit être l'organisateur des cours qu'il donne. La superficie de la plus grande piste de danse sera prise en compte pour fixer le montant des droits dus.

Paiements périodiques

par semestre = 53% du montant annuel

par trimestre = 28,50% du montant annuel

Exploitation temporaire

Exploitation temporaire ininterrompue de maximum un trimestre : 50% du tarif annuel susmentionné

Exploitation temporaire ininterrompue de maximum un semestre : 75% du tarif annuel susmentionné

Perceptions occasionnelles

Introduction d'une demande d'autorisation, au moins 5 jours avant la manifestation.

Tarif par espace, en fonction du calendrier des cours et de la superficie de la piste de danse

- durée des cours \leq 1 mois : 2/12 du tarif annuel
- durée des cours $>$ 1 mois et \leq 2 mois : 3/12 du tarif annuel

Attention

Les fêtes, soirées dansantes, concerts avec musique vivante, soupers et autres manifestations organisés après les cours de danse ne sont pas visés par la tarification ci-dessus et devront, le cas échéant, faire l'objet d'une autorisation préalable supplémentaire, pour laquelle les droits seront calculés en conformité avec les tarifs en vigueur.